

entre : Sophie MARTIN
 Ferme de la petite Audonnière
 1, la petite Audonnière - 44140 LA PLANCHE
 06 27 14 00 94
sophie.martin@petiteaudonniere.com <https://www.facebook.com/FraiseraieAudonniere/>

et : Mme/M.
 Adresse :
 Tél. :
 Courriel :

dénommée ci-dessous « la productrice » dénommé ci-dessous « l'adhérent »

Objet : le présent contrat règle les modalités de la vente de **Fraises de pleine terre**, issues d'une production en agriculture biologique, et permet de connaître la productrice partenaire.

Présentation de la productrice :

« Je produis des fraises en Agriculture Biologique depuis 2019. La plantation est réalisée sur buttes pour faciliter l'entretien et la récolte et offrir des conditions optimales de développement des plants de fraisiers. L'ensemble de la fraiseraie, soit plus de 13 000 plants de fraisiers, est recouverte d'une bâche tissée pour limiter le désherbage et conserver l'humidité du sol. Plusieurs variétés sont sélectionnées et la majorité de la fraiseraie est composée de fraisiers de printemps (Ciflorette, Cireine, Mamie, Manille, Favette et Mme Moutot). Les autres fraisiers sont remontants et produisent jusqu'en septembre/octobre (charlotte, cirafine, cijosée et Maestro). La commercialisation est intégralement réalisée en local (AMAP, magasins à la ferme, biocoop et libre cueillette).



La productrice s'engage :

- à fournir les fraises bio, produites sur la Ferme de la petite Audonnière et récoltées le jour même de la distribution ;
- à proposer 8 livraisons, entre mai et début juillet, au local de l'AMAP, situé au bar du football, stade des Richardières à Aigrefeuille sur Maine ;
- le début de saison ne pouvant être précisé lors de la rédaction du présent contrat (la culture est dépendante de la météo), un mail sera adressé pour préciser la date de lancement des livraisons ;
- les contrats seront pris en compte dans la limite des quantités disponibles.

L'adhérent s'engage pour la commande ci-dessous et à prendre possession de ses produits par lui-même ou par l'intermédiaire d'une personne dépêchée par ses soins. L'adhérent s'engage à être à jour de son adhésion à l'AMAP d'Aigrefeuille sur Maine.

Produit	Poids	Prix unitaire	Quantité	Montant
Fraises BIO	250 g	4,00 € x 8	
	500 g	8,00 € x 8	
	1 kg	16,00 € x 8	
Total				

Modalité de paiement : en 1 chèque, à libeller à l'ordre de « **Sophie MARTIN** », et à fournir avec le contrat signé.

La référente : Annie Julienne 06 30 88 26 83 anniejuri@gmail.com

Fait à Aigrefeuille, le

L'adhérent

La productrice